



Rencontre avec Paul BRAUD, Maire de Saint-Jean Lachalm (43)

Le 11 octobre 2016, 16 personnes ont rencontré Paul Braud, Maire de Saint-Jean Lachalm afin de découvrir les projets de la commune en matière de transition énergétique.

Cette rencontre était organisée par le groupe « transition énergétique¹ » la Plate-forme 21 pour le développement durable et visait un triple objectif :

- découvrir les actions portées par cette petite commune rurale ;
- comprendre l'articulation des différentes actions et leurs impacts en termes économique, social et environnemental ;
- appréhender le jeu d'acteurs.

Le parc éolien de Saint-Jean Lachalm

A l'origine de la démarche, des réflexions sur le système de chauffage de la salle polyvalente

C'est en 2001, au début du second mandat de Monsieur Braud, qu'ont débutées les réflexions sur la création d'un parc éolien. A l'époque, l'école de la commune, privée, menaçait de fermer faute d'un nombre suffisant d'élèves scolarisés. Après une rencontre de l'inspecteur d'académie et un engagement à accroître les effectifs, il est décidé d'ouvrir une école publique dans la commune. Cette dernière compte aujourd'hui 29 élèves, le nombre maximal s'étant élevé à 36.

Au moment de la construction de l'école mais aussi d'une salle polyvalente, les tarifs du fuel allaient croissants. Lors d'une réflexion sur les modes de chauffage, un conseiller municipal a émis l'hypothèse d'installer une éolienne, comme une boutade. L'idée a cependant fait son chemin et la réflexion avance suite à la visite d'un parc éolien à Tuchan, dans l'Aude en juillet de la même année.

Au moment de l'annonce du projet à la Communauté de Communes, un autre projet – porté par une autre société – est également présenté. La collectivité fait le choix de conserver les deux projets, un porté par la commune de Saint-Jean-Lachalm, l'autre par la Communauté de Communes pour une implantation sur le Sud du territoire.

Travailler avec les habitants pour déterminer le site d'implantation des éoliennes

Afin de sensibiliser les habitants de la commune au projet de parc éolien, d'autres visites sont organisées. Les habitants du bourg de Saint-Jean Lachalm et de Conils, un autre village de la commune participent aux visites. Trois voyages en bus de 50 personnes différentes à chaque fois sont organisés. Les habitants sont également invités à des présentations du projet. Ils sont invités à donner leur avis sur le montage du projet ainsi que sur les trois sites d'implantation possibles.

¹ De 2013 à 2016, le groupe transition énergétique s'est donné pour objectif d'identifier et d'analyser des initiatives de transition énergétique dans le Massif central. Afin de se questionner sur les expériences présentées, le groupe a élaboré une grille de questionnements, disponible ici.

Une des conditions posée d'entrée de jeu pour l'implantation des éoliennes est de le faire sur des terrains collectifs. La commune de Saint-Jean Lachalm compte 400 ha de terrains sectionaux, propriétés des habitants, même s'ils sont gérés par la commune. L'objectif de s'implanter sur des terrains collectifs était de ne pas créer de jalousies.

Tout au long du projet, les habitants ont toujours été tenus au courant des avancées. Il y a toujours eu beaucoup d'information. Le fait d'avoir choisi un terrain appartenant aux habitants du bourg et communs avec ceux de Conils, un autre des plus gros villages de la commune a été un facteur de réussite.

Concession de 17% de la capacité de production pour une meilleure acceptabilité sociale.

Pour monter le projet, des réunions ont été organisées avec tous les partenaires possibles : DREAL pour l'instruction du permis de construire, association pour la prise en compte des zones Natura 2000 et associations environnementalistes telles que la LPO. La commune a également choisi un développeur reconnu, VALECO, à Montpellier, et fait appel aux services d'un architecte paysager également reconnu, basé à Clermont-Ferrand. L'accompagnement du permis de construction a permis de faire accepter au développeur de perdre 17% du productible à cause de l'emplacement des éoliennes. Il est probable qu'aujourd'hui, les développeurs n'accepteraient plus une telle perte.

Obtention du permis de construire : 2004

Début des travaux : 2007 après la coupe de plusieurs hectares de bois d'épicéa replantés ailleurs.

La première éolienne est mise en service en août 2008 et la mise en service totale date de décembre 2008.

Le parc éolien est organisé en deux entités :

- Devès énergie : 3 éoliennes, propriété de Valéco. Ce sont les plus performantes pour la production d'énergie.
- 6 éoliennes, aujourd'hui propriété de la société QUADRAN².

La configuration du parc en deux entités est due aux normes de l'époque de réalisation du projet. Il était alors impossible de dépasser une certaine puissance pour un seul parc.

Acceptabilité sociale du projet

Localement, une seule personne s'est vraiment positionnée comme « opposant ». Ses principaux arguments d'oppositions étaient la crainte d'une faillite d'EDF et des inquiétudes relatives à la santé de vaches. Une association « anti-éolien » active dans le Mézenc est venue une fois sur le territoire, mais une maladresse dans le jour choisi les a plutôt desservis.

Emprise des éoliennes

Hauteur du mât : 80 mètres / Largeur des pâles : 36 mètres.

La partie souterraine des éoliennes est un ferrailage assemblé à la main autour d'une première rondelle. Le coulage est effectué sur une même journée (début à 4h du matin) pour que la fondation soit coulée d'un seul bloc. Le total des matériaux nécessite l'arrivée de 40 camions. C'est une centrale béton de Haute-Loire qui a fourni le béton, coulé par une entreprise de la Drôme.

Les éoliennes sont fabriquées par ENERCON. Les mâts proviennent d'Espagne ou du Portugal. Aujourd'hui, cette société allemande fabrique des mâts en France.

La voirie locale a permis l'acheminement des matériaux sans que cela ne pose de problèmes particuliers.

² A l'origine, c'est SPE (l'équivalent d'EDF en Belgique) qui avait 75% des parts dans le montage du parc éolien. Quand GDF a fusionné avec Suez, SPE est entré dans le capital et a cédé ses parts à Aérowatt qui a ensuite fusionné avec JMB devenu aujourd'hui Quadran.

La durée de vie d'une éolienne est de plus de 20 ans. Les contrats d'exploitation et maintenance sont établis pour une durée de 12 avec la société Enercon.

A l'issue des 20 ans de durée de vie, plusieurs solutions :

- le démontage : toutes les pièces sont recyclées. Le massif en béton est cassé et la zone est recouverte de terre.
- L'enlèvement et le remplacement des éoliennes dans leur ensemble ou pour certaines parties seulement.

Retombées financières pour la commune

En 2008, la communauté de communes percevait encore la taxe professionnelle qui s'élevait à 230 000 €, Valéco n'ayant pas demandé l'exonération, ce qui aurait pourtant été possible, la commune se situant en zone de revitalisation rurale (ZRR). Cette somme a été gardée en fond de compensation.

- ⇒ Inclure les chiffres du diaporama :
- 30 000 € de TP reversée à la commune
 - 142 000 € de location de terrain
 - 60 000 € reversés au département
 - 75 000 € reversés à la Région

Questions des participants

Ne regrettez-vous pas que la maîtrise d'œuvre ne soit pas communale ?

Si, mais nous n'étions pas assez forts à l'époque pour que le projet puisse voir le jour de la sorte. La concurrence avec le projet d'implantation d'éolienne dans le sud du territoire intercommunal était trop forte. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas revenir en arrière car les éoliennes sont la propriété des exploitants. Si le projet était à refaire aujourd'hui, l'idéal serait de faire une Société d'Économie Mixte où la commune aurait la majorité du capital.

Au départ, est-ce les éléments de changement climatique, de transition énergétique entraînent dans la réflexion ?

Un peu, mais au départ notre raisonnement était surtout très local : on voulait produire pour nous. On réfléchissait quand même la complémentarité entre les énergies, notamment avec l'électricité produite par le barrage de Poutès, localisé sur notre territoire. Nous avons pensé à l'éolien car en hiver, la burle génère des congères. Nous avons pensé, que d'une contrainte, le vent pouvait devenir un atout. En 2001, on ne parlait pas vraiment de transition énergétique. En 2004, nous avons été élu « champion de France des ENR », cela nous poussé à aller plus loin. Mais tout ce qu'on a fait après a trouvé son origine dans le premier projet.

Présentation de M. PAULET, Société QUADRAN

La société QUADRAN est issue de l'association et de la fusion de deux sociétés : JMB et AérOWatt. Cette entreprise est dans le top 5 des leaders des ENR en France. La société est basée à Béziers et possède plusieurs agences en France.

QUADRAN réalise des projets d'implantation d'éoliennes. La société intervient à différentes étapes :

- Identification des sites
- Conception et développement de projets : permis de construire remis à la DREAL, études environnementales, avant validation du site par le Préfet.
- Montage financier :
 - En propre
 - Via la banque
 - Participatif
- Construction et exploitation du site : assistance à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage.

- Exploitation de parcs éoliens.

La société intervient également pour des projets de centrales photovoltaïques, hydroélectriques et des unités de méthanisation.

Les atouts de l'éolien

Une énergie abondante et inépuisable, propre et réversible dont la production (et parfois la consommation) peut être au plus proche des habitants et susciter des retombées économiques locales.

Six éoliennes du site de Saint Jean Lachalm appartiennent à la société QUADRAN. Elles génèrent une puissance totale de 12 MW et ont été mise en fonctionnement le 01/01/2009. Ce sont celles qui sont situées sur la crête de la montagne. Les 3 autres éoliennes appartiennent à la société VALECO.

En 2016, la production des 6 éoliennes a généré l'équivalent de la consommation de 10 000 habitants. Cette énergie est restée disponible à 98%.

Le site d'implantation des éoliennes bénéficie de vents moyens³ d'orientation Nord Nord-Ouest, de 4 à 7 m/s, bien adaptés pour les éoliennes.

Pour accéder aux éoliennes, un bon nombre de pistes déjà existantes ont pu être utilisées. C'est un avantage car cela a permis de ne pas trop créer d'aménagements supplémentaires.

La société QUADRAN réalise régulièrement les suivis (notamment en termes de vérification environnementale) demandés par la DREAL et entretient de bonnes relations avec la collectivité.

Technologie des éoliennes : arbre asynchrone qui nécessite un moindre besoin de maintenance par rapport à d'autres technologies.

Quatre jeunes de la commune ont été embauchés chez ENERCON sur les 16 salariés que compte le site du Puy en Velay.

Les éoliennes, propriété de QUADRAN, du site de Saint Jean Lachalm, fonctionnent 1800 h par an à pleine puissance. Les 3 autres, propriétés de VALECO, ont un bien meilleur rendement.

Les mâts d'estimation ont donné des résultats fiables par rapport aux productions actuellement observées.

Le retour d'investissement sur le projet est d'environ 10 ans. C'est dans la moyenne des zones moyennement ventées. Dans des zones plus ventées, comme il peut y avoir dans le Sud, le retour sur investissement est estimé autour de 7 ans.

Le coût du KW éolien est actuellement de 8 centimes. Ce coût est inférieur à celui du nucléaire dont on ne connaît pas tous les coûts afférents cachés.

ENERCON garantit une disponibilité des machines de l'ordre de 97%.

Intervention d'un participant : selon le rapport de l'ADEME sur la consommation d'électricité en 2050, une réduction de nos consommations d'électricité, couplée avec l'installation de 50 000 éoliennes, 500 km² de panneaux photovoltaïques et un peu d'énergie hydroélectrique permettrait de réduire significativement la part du nucléaire et du charbon pour un coût à peu près similaire à une production d'énergie tout nucléaire. Le projet de Saint Jean Lachalm s'inscrit donc dans le sens de la loi sur la transition énergétique et dans celui de la COP21.

Question d'un participant : après 8 ans d'exploitation, que pensez-vous faire dans 15-20 ans quand les éoliennes seront à remplacer ?

³ Les rafales de vents sont peu souhaitables car elles usent plus rapidement les machines.

Réponse de M. le Maire : nous envisageons le renouvellement, voir même installer des éoliennes supplémentaires. Aujourd'hui, les éoliennes font partie du paysage. Les habitants les surveillent, il y en a même qui appellent lorsqu'elles ne tournent plus.

Question d'un participant : quelle influence avez-vous eu sur les autres communes de la communauté de communes ?

Réponse de M. le Maire : Saint-Jean Lachalm perçoit 80 000€ de dotation de la part de la communauté de communes et 120 000 € d'impôts grâce aux éoliennes et aux logements. Mais le projet est une recherche d'autonomie, pas juste la gestion d'une recette attribuée. Le projet de la communauté de communes est d'aller chercher de la richesse pour le territoire. C'est pour cela d'ailleurs qu'un chargé de mission « développement économique » a été embauché. Ce chargé de mission a d'ailleurs travaillé auparavant sur le projet d'unité de méthanisation dont nous parlerons tout à l'heure.

Sur la communauté de communes, il y a deux chaufferies bois en fonctionnement. Elles marchent mal et coûtent de l'argent. Nous n'avons pas su convaincre deux maisons de retraite à les utiliser jusqu'au bout.

Question d'un participant : qu'est-ce qui a fait que le projet de parc de 45 éoliennes n'a pas vu le jour ?

Réponse de M. le Maire : le parc devait s'implanter sur plusieurs communes et être exploité par une société liée à Bouygues. Il n'y a pas eu d'accompagnement des élus en arrière fond des études et développement techniques. A l'époque, le Président de la communauté de communes ne portait pas ce projet très activement. Il y avait des priorités comme la nécessité de créer une dynamique entre les habitants, entre les agriculteurs.

Question d'un participant : pensez-vous que la dynamique pourra être recréée sur le plateau ?

Réponse de M. le Maire : en tant que Président de la communauté de communes, je dirais que c'est perdu car il n'y a pas de dynamique entre les différents maires. Les ardéchois se lancent dans l'aventure et prennent la place qui est laissée vacante. À Saint-Jean Lachalm, les éoliennes sont bien placées par rapport aux habitations. Il faut les regarder pour les voir. L'implantation est un avantage dans ce sens.

Le photovoltaïque qui a aussi été développé se place en complémentarité.

La commune est un territoire avec des maisons et des réseaux dispersés qui ne supportent pas le fonctionnement des panneaux. Aujourd'hui, c'est plus rentable de mettre un gros tuyau pour les éoliennes que des panneaux partout avec des réseaux en mauvais état.

Question d'un participant : quid du petit éolien ?

Réponse de M. le Maire : le petit éolien peut avoir une place en autoconsommation, même s'il ne permettra pas l'autonomie.

Question d'un participant : l'acceptabilité sociale ne peut-elle pas évoluer ? Des éoliennes, il faudra bien en installer. Nous avons bien supporté les réseaux électriques. Le changement du climat est bien là, il faudra bien que ça émerge dans les consciences. L'acceptabilité sociale par rapport aux paysages va bien évoluer.

Réponse de M. le Maire : le fait d'avoir des sectionnaux sur la commune a été une chance. Dans le village de Conils, il y a eu 3 votes blancs sur 30 électeurs. Dans le bourg, sur 124 électeurs, seuls 6 se sont prononcés contre. Cette acceptation massive a été une force. Le vote à la commission des sites a été de 23 voix pour, 1 contre. Aujourd'hui, un développeur n'acceptera pas de perdre 17% du potentiel de production. 17% de rentabilité représente un manque à gagner de 3 années. Aujourd'hui, toutefois, des machines plus adaptées permettraient de limiter le potentiel de perte de production.

Même si cela est difficile, il faut que le paysage soit travaillé à 360°. La LPO a également eu une posture favorable. Saint-Jean Lachalm est une commune avec la plus grande population de busards cendrés en France. Aucun oiseau n'a été retrouvé mort au pied d'une éolienne. Il y a eu un travail de concertation pour choisir les implantations également en fonction du passage des certains oiseaux, comme les bécasses par exemple.

Question d'un participant : comment faire en sorte que l'électricité produite localement soit distribuée localement ?

Réponse de Monsieur le Maire : nous sommes obligés de nous raccorder au poste de raccordement le plus proche pour gérer la tension. Avec le *smartgrid*⁴, il y a des réflexions sur les consommations d'électricité par les réseaux privés ou communaux mais en local. Le problème reste celui de la puissance qui est telle qu'elle ne peut pas être absorbée localement.

Question d'un participant : théoriquement, est qu'on peut avoir des éoliennes qui alimentent à la fois des gros réseaux, mais seulement après avoir alimenté en priorité des réseaux locaux ? C'est des choses qui se font déjà dans le photovoltaïque.

Réponse de Monsieur le Maire : quelques communes sont train de se lancer grâce au smartgrid. Le problème qui est resté est pour les jours où cela ne fonctionne pas et où il faut prendre de l'électricité ailleurs. Lorsque la centrale photovoltaïque démarre à pleine puissance, le réseau a du mal à absorber la production. Pourtant on est sur une production de 36 KW. Pour les éoliennes, on parle de 2000 kW.

Le smartgrid est aujourd'hui en capacité de supporter du petit éolien. La collectivité de Pézenas a monté une SEM⁵ avec un syndicat d'électricité. Le projet porte sur le petit éolien et le solaire. C'est quelque chose de tout nouveau.

Il y a également des projets solaires en région PACA.

Aujourd'hui, nous envisageons d'étendre le champ d'éoliennes. Nous pouvons potentiellement installer 3 éoliennes supplémentaires. Mais une partie de l'investissement, en termes de chemins d'accès notamment, a été fait par Valéco. De plus les sites potentiels pour les nouvelles implantations risqueraient de générer des coupures de vents pour les 6 autres éoliennes. Les responsables des deux sociétés d'exploitation discutent le projet entre eux. L'autre idée pourrait être d'implanter de nouvelles éoliennes ailleurs sur la communauté de communes.

Question d'un participant : si c'était à refaire, envisageriez-vous la création d'une SEM ou de copropriété entre la commune, communauté de communes ? Est-ce que ça peut également être une forme intéressante pour associer des citoyens ?

Réponse de M. le Maire : attention, il faut également être vigilant des formes juridiques où tout le monde est actionnaire.

Question d'un participant : quelle différence financière pourriez-vous attendre en étant une SEM ?

Réponse de Monsieur le Maire : une vraie différence, ça multiplierait les revenus par 2 ou 3 sur les 100 000€. Les gains générés par éoliennes amènent à s'interroger sur le fait d'emprunter pour faire de la voirie ou pour faire des projets. Les garages avec les toitures photovoltaïques dont nous parlerons cet après-midi génèrent des revenus de 12000 € / par an. Systématiquement, nous tentons de remettre tous les gains de ces investissements dans des projets d'aménagement pour la commune.

⁴ Réseau de distribution d'électricité dit « intelligent ».

⁵ SEM : Société d'Économie Mixte